

Master Danse et pratiques chorégraphiques

Conditions d'admission

Modalités d'inscription

L'inscription au Master Danse et pratiques chorégraphiques se fait par :

- La présentation d'un dossier de présélection
- Le passage d'une épreuve d'admission

Le règlement d'un minerval d'un montant de 350,03 €.

Les admissions sont validées par un jury composé des responsables pédagogiques du Master, des représentants des différentes institutions partenaires. Elles sont définitives au règlement du minerval.

Calendrier d'inscription

Date limite de réception du dossier de présélection : **21 avril 2022**

Les candidats seront informés de leur participation aux épreuves d'admission et de leur déroulement le **25 avril 2022**

Date et lieu de l'audition : **7, 8, 9/06** à Charleroi danse/la Raffinerie, à Bruxelles

Début de la formation : **14 septembre 2022**

Profil des étudiant.e.s

Le Master est ouvert aux candidat.e.s titulaires d'une licence ou d'un bachelor, formation de 1^{er} cycle (quel que soit le domaine) et/ou d'acquis personnels relevant d'une expérience professionnelle sérieuse d'au minimum 5 ans (VAE) dans le domaine des arts de la scène ou dont la recherche est liée à la question du corps et du mouvement.

La dimension internationale du Master requiert que les candidat.e.s soient bilingues en français et en anglais.

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être introduit uniquement via la plateforme d'inscription de La Cambre, au plus tard le **21 avril 2022**, à l'adresse suivante : <http://inscription.lacambre.be/>.

Il se compose de trois documents n'excédant pas 10 MG chacun :

- Un CV incluant la présentation détaillée du cursus suivi par le.la candidat.e ainsi que de ses pratiques professionnelles artistiques et corporelles
- Une lettre de motivation
- Un portfolio personnel comprenant éventuellement textes, projets passés ou en cours, photos, et liens vidéo

Épreuve d'admission (audition)

L'épreuve d'admission se compose de 4 parties :

- Les candidat.e.s participent à un training professionnel observé par le jury d'admission.
- Ils.elles sont invité.e.s à improviser en petits groupes sur base de consignes données sur place.
- Ils.elles présentent une proposition chorégraphique de leur choix (10 minutes maximum).
- L'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury portant sur le programme interprété, les motivations et les objectifs professionnels du candidat, les conditions de suivi des études (20 minutes environ).

L'épreuve n'est pas publique.

Critères d'admission

- L'adéquation du parcours avec les attendus du Master (cursus, expérience professionnelle et/ou parcours de formation et de création reconnu permettant d'apprécier objectifs et compétences professionnelles)
- Les motifs justifiant du choix du Master
- La compétence et la qualité de l'interprétation chorégraphique
- La capacité à s'inscrire dans une dimension collective du travail et de la réflexion
- La disponibilité